



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

**Conseil Municipal**  
**Du 19 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle 1, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire.

Membres en exercice : **27**  
Date convocation : **6 juin 2025**  
Présents : **18**  
Votants : **24**

**ETAIENT PRESENTS :**

Arnaud BRUNET, Maire  
Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Isabelle JODIN, Adjoints  
Sandrine MARTINS, Marie-Agnès DESCOUX, Jean-Marc SIOZAC, Patrick MICHEL, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Serge POIGNANT, Brigitte FOULON, Hervé GUISE, Magali BOUARFE, Franck PARIS, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

**ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Claude SCHAEFFER	a donné pouvoir	à	Fanny BILLY
Charlotte LE MAITOUR	a donné pouvoir	à	Sandrine MARTINS
Mildred PUISSANT	a donné pouvoir	à	Serge POIGNANT
Nathalie BEELS	a donné pouvoir	à	Magalie BOUARFE
Jean-Marc LONGEQUEUE	a donné pouvoir	à	Hervé GUISE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir	à	Christophe PRUDHOMME

**ETAIENT ABSENTS :**

Jean BEDU, Dominique FRANÇOISE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Hervé GUISE a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

**DELIBERATION N° 2025-25 : FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif ;

**VU** le budget primitif de l'exercice 2024 (pas de décisions modificatives en 2024) ;

**VU** l'avis de la commission Finances et Vie économique qui s'est réunie le 16 juin 2025 ;

**VU** le compte de gestion du Comptable public relatif à l'exercice 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Arnaud BRUNET, Maire, s'est retiré lors du vote du compte administratif ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a élu comme présidente Madame Catherine BARBERO pour présider le conseil municipal lors du vote du compte administratif ;

**ENTENDU** l'exposé de Madame Catherine BARBERO, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire en charge de la Communication - Relations institutionnelles - Démocratie Locale - Vie des Quartiers - Administration générale - Finances et Vie économique - Commerces,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**Par 17 voix pour 7 abstentions (H. GUISE, N. BEELS, F. PARIS, M. BOUARFE, J-M. LONGEQUEUE, C. PRUDHOMME, M. BAPTISTA)**

**STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

**STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2024 qui s'établit comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses réalisées	3 386 204,69 €
Recettes réalisées	3 601 852,24 €
Résultat brut	215 647,55 €
Excédent exercice N – 1	1 281 464,86 €
Résultat de fonctionnement cumulé	1 497 112,41 €
<b>Investissement</b>	
Dépenses réalisées	2 133 528,93 €
Recettes réalisées	2 390 193,32 €
Résultat brut	256 664,39 €
Résultat exercice N – 1	- 212 347,81 €
Solde d'exécution d'investissement reporté	44 316,58 €
Résultat total de clôture : 1 541 428,99 €	

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 19 juin 2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire



Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture  
077-217703727-20250619-2025-25-DE  
Date de télétransmission : 25/06/2025  
Date de réception préfecture : 25/06/2025